



L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIFS NUMÉRIQUES

## La France des actifs numériques

### Après PACTE et la COVID-19 : Etat des lieux et bilan de l'écosystème

Septembre 2020

**L'industrie française des actifs numériques (industrie « crypto ») se renforce et se structure, notamment autour de l'Adan.** Même si elles gagnent en visibilité et en reconnaissance, les entreprises du secteur sont encore jeunes et demeurent donc fragiles, fragilité que certains obstacles structurels tendent à exacerber.

**L'adoption des actifs numériques progresse nettement au sein du public français.** Cette audience se compose principalement de personnes jeunes et de sexe masculin, dont le portefeuille crypto est relativement peu diversifié. Une comparaison à l'international permet d'établir que la France se positionne bien, même si d'autres pays conservent une grande avance dans la démocratisation des actifs numériques.

**Ainsi, les actifs numériques s'implantent durablement dans le paysage français.** En témoignent le développement de son industrie et l'adhésion d'un nombre croissant de citoyens. Ceci s'explique par une industrie crypto française déjà bien établie et ambitieuse, l'existence d'un cadre réglementaire innovant ayant attiré l'attention des acteurs étrangers, la forte résilience de l'industrie notamment dans le présent contexte sanitaire et économique, et la démocratisation grandissante - soutenue par cette crise - de la blockchain et des actifs numériques auprès du public français.

**Néanmoins, l'adoption des actifs numériques et le développement de leurs marchés se heurtent toujours à certains obstacles, parfois anciens.** Parmi les plus critiques, se trouvent le défaut d'attractivité et de compétitivité de la place crypto française, les difficultés à obtenir des financements, l'état des relations entre les industries crypto et bancaires, l'impossible accès aux canaux de promotion commerciale par les acteurs des actifs numériques, une mauvaise image persistante auprès de certaines autorités et acteurs privés du fait d'idées pré-conçues, ou encore une fiscalité complexe.

## Etat de l'industrie et des utilisateurs d'actifs numériques en France

### L'industrie française des actifs numériques

2011 constitue la genèse de l'industrie française des actifs numériques par le lancement la première plateforme d'échange française, Paymium, rapidement rejointe par plusieurs entreprises ayant, depuis, pris de l'ampleur, comme Ledger ou Coinhouse. Le secteur est resté relativement confidentiel jusqu'en 2017, où la montée des cours des actifs numériques les a rendus populaires et fait naître de nombreuses vocations. Les années 2017-2018 ont été notamment marquées par la vague des ICO, qui en France a permis à 15 projets de lever environ 89 millions d'euros (source : rapport AMF<sup>1</sup>) mais également par une bulle spéculative sur les prix de la plupart des actifs. Les années 2018 et 2019 ont été particulièrement riches en nouveaux projets malgré une tendance générale de marché plutôt négative - preuve que l'intérêt né en 2017 a fait naître des vocations, non uniquement motivées par la promesse d'un gain rapide.

2020 marque la structuration des professionnels des actifs numériques autour d'une nouvelle association : l'Association française des actifs numériques (Adan). A ce jour, l'Adan fédère 44 entreprises opérant une vaste palette d'activités : l'échange et l'animation des marchés d'actifs numériques, la conservation de portefeuilles, les paiements, la gestion d'investissement en actifs numériques, les outils d'analyse blockchain, les logiciels SaaS, les services d'information, l'accompagnement des projets crypto/blockchain (déploiement technique, financement, conseil) et des utilisateurs (fiscalité), la sécurité informatique ou encore la recherche.

Aujourd'hui, on dénombre entre 80 et 100 entreprises spécialisées dans le secteur des actifs numériques en France, principalement des TPE et PME. Deux entreprises du secteur, Ledger et LGO, ont rejoint le Next40 et le French Tech 120, respectivement. La croissance est soutenue, et la taille du marché - après une phase de contraction suivant l'éclatement de la bulle - est en phase de croissance significative. Le dynamisme du marché s'illustre aussi par la jeunesse des entreprises : plus de 70 % des membres de l'Adan ont été créés en 2018 ou plus tard.

La jeunesse de ces entreprises, combinée aux difficultés spécifiques auxquelles font face les acteurs du secteur (accès au compte bancaire et au financement, obstacles culturels et techniques à l'utilisation des actifs numériques par les entreprises, etc. - voir ci-dessous), les rend cependant particulièrement fragiles.

---

1

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lamf-publie-une-analyse-sur-les-tendances-des-initial-coin-offerings-ico>

## L'adoption des actifs numériques par le public français

L'étude « *Les Français et les nouveaux moyens de paiement* »<sup>2</sup> menée par l'Institut CSA, Ekino, EY, Global P.O.S et Smartchain et révélée en janvier 2020 montre que 74 % des Français connaissent les cryptomonnaies, 13 % d'entre eux indiquent bien connaître leur fonctionnement et 23 % se sentir bien informés. 5 % en ont déjà achetées, et 12 % seraient intéressés à s'en procurer. 19 % seraient prêts à régler leurs achats avec, et 44 % des 25-34 ans se verraient incités à aller dans les enseignes qui le proposent.

Une étude de *Coqonut* parue en juillet 2019<sup>3</sup> estime le nombre d'investisseurs crypto dans le monde à une fourchette entre 51,2 millions et 52,4 millions, parmi lesquels 900 000 (soit environ 1,70-1,75 %) sont des investisseurs français. Selon la société, qui travaille actuellement à actualiser son étude, l'ordre de grandeur reste très similaire à l'été 2020. Une étude du Cambridge Centre for Alternative Finance<sup>4</sup>, parue en septembre 2020, comptabilisait le nombre total de comptes ouverts chez un prestataire de services sur actifs numériques à plus de 191 millions, parmi lesquels l'identité de 101 millions de ces utilisateurs a pu être vérifiée (soit une hausse de 189 % en un an).

En utilisant les informations clients disponibles grâce aux services fournis par Coqonut (suivi de portefeuille et de déclaration fiscale), un portrait moyen du « crypto-trader » français a ainsi pu être dessiné :

- S'agissant de son profil :
  - La tranche d'âge 25-45 ans représente la moitié des investisseurs français, ce que corrobore l'étude du CSA qui rapporte que les 25-34 ans sont les plus connaisseurs de ces nouveaux actifs : 13 % en ont déjà acquis et 23 % souhaiteraient en acheter ;
  - 90% d'entre eux sont des hommes ;
  - Ils sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire français.
  
- S'agissant de son portefeuille :
  - 1,2 actifs numériques différents en portefeuille en moyenne ;
  - 250 euros en termes de montant investi médian. Chez le PSAN Coinhouse, le montant moyen investi par ses clients est de 2 700 euros ;
  - Moins de 10 % des investisseurs détiennent plus de 0,5 bitcoin, dans un portefeuille comportant en moyenne 20 actifs numériques. Ces investisseurs utilisent en moyenne 3 plateformes dans leur activité de négociation. Chez *Coinhouse*, 2 % des clients font plus de 30 000 euros de transactions.

---

<sup>2</sup> <https://www.csa.eu/fr/survey/les-francais-et-les-nouveaux-moyens-de-paiement>

<sup>3</sup> <https://medium.com/@coqonut/there-are-about-50-million-active-crypto-investors-worldwide-b3dbac18644a>

<sup>4</sup> Cambridge Centre for Alternative Finance, *3rd Global Cryptoasset Benchmarking Study*.

D'après l'indice développé par *Chainalysis* afin de mesurer le niveau d'adoption de la crypto dans le monde<sup>5</sup>, la France affiche un score relativement faible de 0,2/1, se plaçant néanmoins au 21e rang (sur les 154 pays de l'indice) derrière notamment les Etats-Unis, la Chine, le Royaume-Uni ou encore l'Australie. En Europe, la France tire cependant son épingle du jeu et se place en première place du podium des pays d'Europe du Nord et de l'Est en termes de valeur reçue « on-chain » (plus de 7,5 milliards de dollars) - le 11e rang mondial. En termes de volume de négociation pair à pair, la France est à la 14e place dans le classement mondial.

## **Bilan, vision et recul de l'industrie française des actifs numériques**

**Les actifs numériques s'implantent durablement dans le paysage français, de par le développement de son industrie et l'adhésion d'un nombre croissant de citoyens**

### **Une industrie crypto française déjà bien établie et ambitieuse**

Par ses propres maillons, le tissu des entreprises françaises des actifs numériques est perçu comme dynamique, bien positionné dans la course européenne, et doté d'ambitions fortes et transfrontières. La construction de cette industrie semble également reposer sur des valeurs de collaboration et de bienveillance envers les autres. Cette situation et cet état d'esprit, renforcés par la création de l'Adan en début d'année 2020, semblent favoriser des avancées plus rapides sur de nombreux sujets.

Le dynamisme et la voix forte portée par cette industrie favorisent également le dialogue entre le secteur privé et le secteur public, qui s'intensifie et se diversifie sur les différentes problématiques rencontrées par les acteurs.

Enfin, le dynamisme et l'ambition des entreprises crypto est un véritable moteur de croissance, à un moment où l'économie française doit trouver un nouveau souffle post-crise de la COVID-19. Le segment des actifs numériques constitue en effet une promesse en termes de création d'emplois (les plus importantes plateformes d'échange mondiales emploient aujourd'hui jusqu'à 5 000 personnes) et de modernisation de certaines filières comme la banque, le droit, la conformité et la recherche, grâce au terreau d'experts reconnus en la matière (chercheurs, ingénieurs, développeurs, etc).

### **Un cadre réglementaire innovant ayant attiré l'attention des acteurs étrangers**

Les réflexions avancées des autorités publiques françaises sur l'encadrement des marchés d'actifs numériques et la mise en place du régime PSAN, tout à fait inédit dans un pays du G20, ont conduit les acteurs étrangers à s'intéresser à l'industrie crypto française. A titre d'exemple, la première édition du Paris Blockchain Week Summit en avril 2019 s'est vu couverte par de nombreux médias internationaux, tels que Reuters, CNN ou Forbes. Le contexte réglementaire a décidé certaines entreprises étrangères à lancer leurs activités sur le territoire - un processus en cours constaté par plusieurs membres de l'Adan. Il convient

---

<sup>5</sup> Chainalysis, *Global Cryptocurrency Adoption Index* : <https://markets.chainalysis.com/#geography-index>

néanmoins de préciser que ces projets constituent avant tout l'ouverture d'un nouveau marché pour les acteurs étrangers et que les emplois, les revenus et la propriété intellectuelle de ces acteurs ont généralement vocation à rester localisés dans leurs pays d'origine.

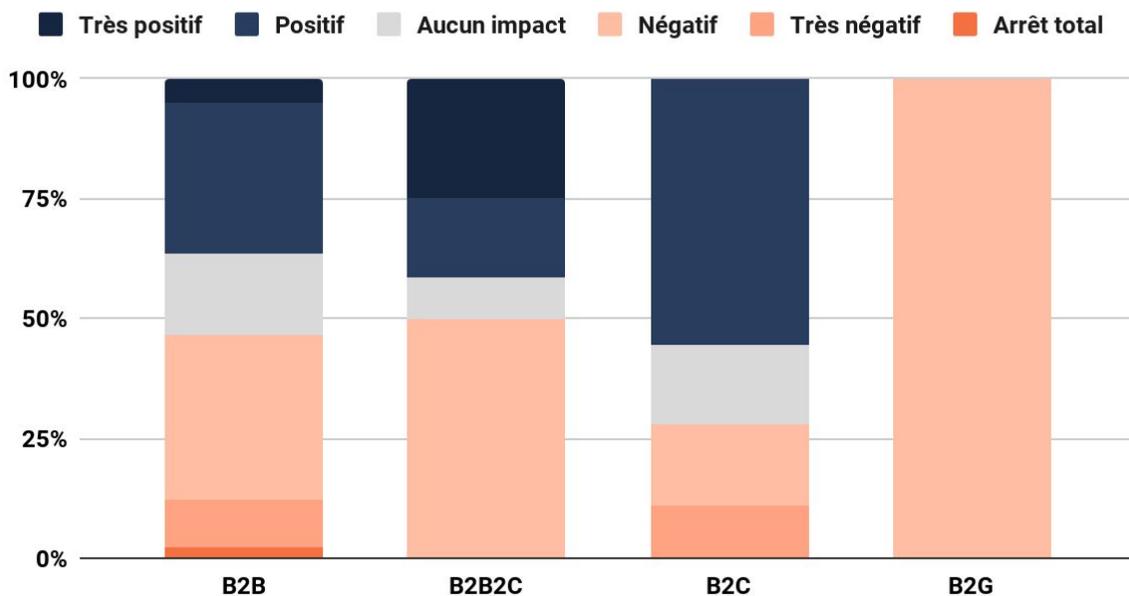
### **Une forte résilience de l'industrie, notamment dans le présent contexte sanitaire et économique**

La crise de la COVID-19 a impacté tous les secteurs de l'économie française, y compris celui des actifs numériques. Cependant, si l'impact sur le financement, l'activité économique et les projets des acteurs est globalement négatif pour l'industrie, l'impact global de la conjoncture se révèle moins sombre.

D'une part, les acteurs ont su exploiter les opportunités issues de ces circonstances particulières. En effet, la crise a mis en exergue des failles du système actuel, favorisant la promotion des produits et services blockchain offerts au sein de l'écosystème français (dont les actifs numériques) et l'émergence de nouvelles solutions. De plus, la crise a dégagé de nouvelles tendances de fond et des perspectives de long terme sur une transformation profonde du système économique et financier. C'est dans ce mouvement que s'inscrit notamment l'essor de la finance décentralisée, ainsi que l'adoption d'un système de valeurs - centré à la fois sur le respect de la vie privée des individus, la responsabilité sociétale des entreprises et la transparence - dont la blockchain et les actifs numériques peuvent constituer des fondements.

D'autre part, conformément à cet environnement favorable s'est engagée une plus forte démocratisation des actifs numériques. La crise économique a en effet offert aux actifs numériques un coup de projecteur ayant conduit le grand public à s'intéresser - voire se réintéresser - à ces actifs (voir ci-dessous). C'est pourquoi le segment B2C des activités crypto/blockchain a bien mieux résisté à la crise que les activités B2B et B2B2C, voire s'est développé et continue de se développer - étant porté par le marché haussier de l'été 2020. Les acteurs du B2C ont ainsi noté un fort élargissement de leur clientèle.

## Impact général de la crise selon le marché adressé



Source : Adan, *L'état de l'industrie crypto/blockchain pendant la crise du COVID-19*, juin 2020

### Une démocratisation grandissante, soutenue par la crise, de la blockchain et des actifs numériques

Un intérêt grandissant du grand public pour les actifs numériques a pu être constaté au fil des années, avec une forte accélération au cours de ces derniers mois. En effet, le krach financier de 2020 a élevé les actifs numériques au rang d'actifs de diversification crédibles, et un nombre croissant d'investisseurs - entreprises et particuliers - les ont ainsi intégrés à leur portefeuille. En parallèle, la fréquentation des médias en ligne spécialisés, ainsi que la participation aux webinars sur la blockchain et les actifs numériques, se sont nettement appréciés. Ceci concourt également à expliquer le maintien de l'activité de certains acteurs, soutenu par l'arrivée de cette nouvelle cible d'utilisateurs.

... Mais l'adoption des actifs numériques et le développement de leurs marchés se heurtent toujours à certains obstacles

### Un défaut d'attractivité et de compétitivité de la place crypto française : une menace pour l'écosystème

L'industrie française pêche par son manque d'attractivité et de compétitivité à l'international. Nous regrettons qu'il agisse d'une problématique a priori peu traitée dans les réflexions et les mandats des autorités françaises.

Sur la partie infrastructure de marché, la France est la grande absente de l'échiquier mondial sans aucun champion à ce stade dans le domaine (plateforme d'échange, broker) : la liquidité des marchés d'actifs numériques se trouve ailleurs et principalement sur les

juridictions américaines et asiatiques. Certains prétendants ont le potentiel de devenir des acteurs stratégiques, mais manquent de soutien. Or cette infrastructure de marché constitue un élément stratégique pour l'écosystème crypto français, au même titre que Euronext pour la place financière. C'est pourquoi leur développement doit être encouragé par les autorités publiques, sous peine de continuer à dépendre totalement des infrastructures de marché de pays étrangers.

Concernant l'industrie de la gestion d'actif, la majorité des fonds sont localisés hors de France (îles Vierges britanniques, îles Cayman, Delaware, etc.). Ceci s'explique notamment du fait du nombre important de fournisseurs spécialisés dans le secteur (audit, conservation, banque, cabinet d'avocats, etc.) présents sur ces territoires, et d'offres clé en main disponibles. Certains investisseurs français tentent le club deal, mais ce véhicule n'est pas attractif du fait de la fiscalité applicable (impôt sur les sociétés et non la fiscalité adaptée aux fonds d'investissement), ce pourquoi le montant d'actifs sous gestion reste extrêmement faible à ce stade.

Enfin, les entreprises étrangères sont découragées d'implanter en France leurs projets, ne pouvant pas recourir aux services des établissements bancaires locaux - alors même qu'ils sont soumis à la réglementation (voir ci-dessous). La majorité des sociétés opérant en Asie ou en Amérique du Nord choisissent donc l'Estonie, la Lituanie ou Malte pour lancer leur activité européenne.

C'est pourquoi, si l'industrie crypto française est dans la course, il s'agit d'un marathon : son positionnement à l'échelle internationale ne peut reposer uniquement sur son dynamisme et nécessite un soutien accru de la part des autorités publiques.

### **Financement : le chemin de croix des acteurs des actifs numériques**

Pour l'industrie crypto française, trouver des financements s'avère très complexe. En effet, la France ne dispose pas de fonds privés et publics de capital-risque, ni de source de financement pour des grands projets à même de financer ces infrastructures et de soutenir l'écosystème. Le « Global Report H1/2020 » de CV VC et PwC Suisse<sup>6</sup> montre l'absence de fonds de capital-risque investis sur le segment blockchain en France.

Or, sans ce soutien financier indispensable aux différents stades de la croissance des acteurs (*seed/amorçage, early stage* et *late stage*), ces derniers voient leur développement considérablement ralenti, voire totalement bloqué.

---

<sup>6</sup> [https://cvvc.com/application/files/8716/0018/4728/CV\\_VC\\_Global\\_Report\\_H1\\_2020.pdf](https://cvvc.com/application/files/8716/0018/4728/CV_VC_Global_Report_H1_2020.pdf) (voir page 51)

## **Le non-sens du « *blockchain made in France* »**

Il subsiste en France une forte volonté de créer des environnements blockchain fermés, privés ou liés à des groupements d'acteurs ou des cas d'usage. Cette approche ne semble pas pertinente aux membres de l'Adan, qui évoquent un parallèle avec la création d'un minitel pour le transport en Alsace ou le luxe en Aquitaine, alors qu'internet permettrait déjà à tous d'accéder à une technologie plus évoluée.

Cette typologie de projets témoigne de la volonté de certains acteurs de garder un contrôle total sur un système qui devrait justement pouvoir fonctionner sans tiers de confiance identifiés pour réaliser son plein potentiel. Un discours parfois confus autour de la souveraineté numérique - qui ne tient pas (ou mal) compte du caractère ouvert, open source et public des infrastructures - contribue à entretenir la confusion.

Un réseau commun et public où chacun ne peut être qu'utilisateur - une blockchain publique/ouverte - devrait être privilégiée lorsque cela est possible. De nombreux avantages sont attachés à l'usage de ces systèmes ; notamment, ils permettent pour un grand groupe d'utiliser des solutions blockchain de type SaaS, donc sans long processus de déploiement d'infrastructure (celle ci est alors publique, à l'instar d'internet), et sans coûts de maintenance et d'installation, tout en diminuant la barrière à l'entrée : il est possible d'utiliser des solutions adressées à un métier, sans avoir besoin de monter en compétence sur la technologie blockchain. Ces solutions SaaS blockchain/métier se développent et rencontrent du succès, mais sont encore assez rares en France (par exemple Ownest, Ariane, Ark).

## **Une résilience à la crise de la COVID-19 qui ne s'est pas reposée sur le soutien de l'Etat et des établissements bancaires**

Si l'industrie française des actifs numériques a jusqu'ici réussi à surmonter la crise de la COVID-19, les mesures de soutien économique mises en place par le gouvernement n'ont apporté qu'un soutien limité aux acteurs.

L'étude de l'Adan sur l'état de l'industrie crypto/blockchain pendant la crise de la COVID-19 a ainsi mis en exergue que les acteurs ayant sollicité l'aide de l'État et des établissements bancaires obtiennent très rarement satisfaction. Concernant les aides dédiées aux start-ups, près de 89% se sont vues opposer un refus ou le non-traitement de leur demande. Concernant les aides aux entreprises, le tiers des requêtes des acteurs crypto n'ont pas été traitées ou satisfaites.

Ce constat conjoncturel fait écho à des blocages structurels qui ne sont pas nouveaux (voir ci-dessous).

## **De difficiles relations entre les industries crypto et bancaires qui persistent**

Les acteurs crypto expérimentent depuis toujours une communication laborieuse avec les établissements bancaires dans le cadre de leurs démarches et les *a priori* négatifs traditionnels à l'égard de leur activité.

Depuis la création de la blockchain et les premiers projets entrepreneuriaux en France, et malgré d'intenses discussions et efforts de pédagogie, les acteurs des actifs numériques ne parviennent pas à nouer des relations de confiance avec le secteur bancaire. Ces difficultés se matérialisent tant par le refus quasi-systématique d'ouvrir un compte à ces nouveaux entrants et de leur fournir des services de crédit ou de paiement que par les entraves posées à leurs clients qui souhaiteraient utiliser les services crypto/blockchain. Selon les résultats du sondage « *Les banques et leurs usagers face aux cryptomonnaies* » mené par l'Association CryptoFR<sup>7</sup>, 35 % des utilisateurs d'actifs numériques éprouvent des difficultés avec leurs banques afin d'en acquérir (par carte bancaire et/ou par virement).

En effet, les établissements bancaires français refusent toujours de fournir leurs services aux entreprises crypto, ou saisissent la première opportunité de rompre toute relation avec les acteurs, malgré l'instauration du droit au compte renforcé pour les PSAN enregistrés et agréés qui n'a pas changé la donne (voir ci-dessous). Une récente enquête de l'Adan permet d'établir un diagnostic statistique de ces blocages : 50 % des acteurs ont expérimenté des difficultés pour ouvrir leur compte bancaire actuel, 68 % se le sont d'ailleurs vu refuser (à une ou plusieurs reprises).

Cette situation met en péril le développement de l'industrie française des actifs numériques.

D'une part, elle risque, à un horizon relativement court, de pousser les acteurs à s'établir à l'étranger. Selon l'enquête pré-citée, 64 % des professionnels crypto français envisagent de délocaliser leur activité et 85 % rapportent que les relations avec les établissements bancaires et financiers sont moins difficiles dans les autres pays de l'Union européenne. Ce risque s'est déjà matérialisé pour de nombreux entrepreneurs de l'écosystème, d'ores et déjà expatriés dans d'autres pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Suisse et Portugal principalement).

D'autre part, les conséquences de cette non-bancarisation se sont avérées critiques dans le récent contexte de crise de la COVID-19, alors que les acteurs crypto ne pouvaient bénéficier de certaines mesures de soutien économique (comme le PGE) en l'absence de compte bancaire et à cause de la communication difficile avec les établissements.

### **Une mise en place laborieuse de la réglementation française, qui ne concourt pas à assainir la situation**

Tandis que le régime PSAN visait notamment à apaiser les relations entre les industries crypto et plus traditionnelles, et à octroyer aux acteurs enregistrés ou agréés un droit d'accès au compte renforcé, force est de constater que les dix-huit mois depuis l'entrée en application de ce dispositif n'ont pas permis d'aider les acteurs. A ce jour, seuls deux PSAN ont été enregistrés et aucun n'est agréé. Et il ne s'agit pas d'un problème de demande. Les délais de traitement des dossiers par les autorités de régulation sont considérables, tandis

---

<sup>7</sup> <https://www.assocrypto.fr/files/onepage.pdf>

que les acteurs ont un besoin pressant de prouver leur crédibilité - ce que le statut de PSAN leur octroierait.

De plus, pour les PSAN enregistrés, les premiers éléments recueillis montrent que la promesse de l'enregistrement n'est pas tenue. D'une part, il n'a pas à date permis d'améliorer les rapports engagés avec les banques françaises. D'autre part, le statut de PSAN n'est pas valorisé dans la recherche de financement.

Enfin, en l'état de la rédaction, la réglementation française ne capte pas les acteurs étrangers qui peuvent continuer à adresser le marché français sans respecter les conditions appliquées aux entreprises françaises qui - pour la même activité - doivent s'enregistrer.

### **Les canaux de promotion commerciale fermés aux acteurs des actifs numériques**

Les acteurs français des actifs numériques font face à des blocages discriminants lorsqu'ils souhaitent lancer des campagnes marketing au moyen des outils proposés par les GAFA (Google, Amazon, Facebook et Apple).

En effet, à ce jour, aucun acteur français n'a réussi à recourir aux services « Ads » de ces « BigTech ». A titre d'illustration, la politique de Google vis-à-vis de la promotion des activités sur crypto-actifs est très restrictive. Sont seulement autorisées les annonces promotionnelles sur deux types d'activité, à savoir :

- les « produits et services d'extraction de cryptomonnaies », mais sous de nombreuses conditions : le consentement explicite du client a été recueilli, le prestataire est agréé (ce qui n'a pas de sens en l'état de la réglementation actuelle qui ne prévoit pas un tel agrément), et Google a certifié le compte de ce prestataire.
- les « plateformes d'échange de cryptomonnaies », mais seulement aux Etats-Unis et au Japon. Il est donc impossible pour les plateformes françaises de promouvoir leurs services en France auprès du public français.

De plus, sont explicitement refusées, et ne peuvent bénéficier des services de Google Ads, toutes promotions d'offres au public d'actifs numériques, toute activité d'achat/vente et échange d'actifs numériques sortant du périmètre des « plateformes d'échange de cryptomonnaies » défini ci-dessus, les portefeuilles de conservation d'actifs numériques, le conseil en investissement sur actifs numériques, ainsi que d'autres services d'informations de marché comme la fourniture de signaux de négociation ou les « broker reviews » (analyse « financière »).

A ce jour, tous les acteurs crypto se sont vu opposer une fin de non-recevoir lorsqu'ils ont contacté les entreprises GAFA afin de comprendre leur refus d'offrir leurs services.

## **Une mauvaise image persistante auprès de certaines autorités et institutions, du fait d'idées pré-conçues**

Les blocages pré-cités sont exacerbés par le manque de communication positive du côté des autorités françaises. Les acteurs déplorent en effet les idées reçues négatives véhiculées depuis des années, mais qui fondent encore certaines prises de parole publiques des décideurs et alors même que de grands efforts afin de les déconstruire ont été mis en œuvre. Ceci porte durement atteinte au rayonnement des acteurs et concourent à maintenir le climat de défiance des industries traditionnelles envers le monde crypto. Ce contraste avec la création d'une réglementation (théoriquement) plutôt favorable à l'innovation est difficilement compréhensible par les professionnels des actifs numériques.

## **La fiscalité des actifs numériques : un frein à l'adoption**

La fiscalité des actifs numériques en France entrave l'adhésion de leurs détenteurs et potentiels utilisateurs. Ces difficultés sont de nature diverse : un mécanisme de calcul de l'impôt très compliqué, les changements de méthode entre 2018 et 2019, les régularisations, un niveau de déclaration encore très loin de celui des actifs traditionnels, etc.

De nombreuses zones grises doivent être levées : la gestion des revenus de *staking* ou d'épargne, la gestion des opérations à effet de levier, les prêts d'actifs numériques, le traitement des opérations carte bleu sur actifs numériques, etc.

## **Conclusion**

Le potentiel de développement des marchés d'actifs numériques en France est énorme - notamment grâce aux avancées déjà engagées depuis les réflexions autour d'un régime pour les PSAN. L'industrie présente des opportunités indéniables pour l'économie, l'emploi et la souveraineté numérique nationale. Cependant, le chemin est encore long : il manque peut-être une volonté politique forte de donner aux acteurs toutes les cartes nécessaires pour surmonter les blocages persistants auxquels ils font face et s'imposer dans le jeu international comme les concurrents sérieux qu'ils ont le potentiel de devenir.

\*\*\*

## **A propos de l'Adan**

L'Adan (Association pour le développement des actifs numériques) rassemble les professionnels des actifs numériques et de la blockchain en France et en Europe. Ses adhérents composent une vaste palette d'activités : marchés, conservation, paiements, gestion, outils d'analyse, accompagnement des projets et des utilisateurs, sécurité, etc.

L'Adan a vocation à fédérer l'industrie des actifs numériques et de promouvoir son développement au service d'une nouvelle économie numérique. Pour ce faire, l'Association

dispose d'une expertise technique et réglementaire de l'univers des actifs numériques et entretient un dialogue étroit avec les autorités publiques et les associations de place.